



UFC-QUE CHOISIR DE GRENOBLE  
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble  
Tel : 04.76.46.8845

Le 07/04/2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Affichage environnemental

#### L'ITAB et ses partenaires se mobilisent pour une information fiable et pertinente

**Parce qu'informer correctement les consommateurs sur l'empreinte écologique des produits est une priorité, 12 acteurs de la transition agricole et alimentaire soutiennent le projet « affichage environnemental » de l'ITAB et de ses partenaires scientifiques. Ils appellent également à respecter le calendrier initialement prévu par le législateur pour définir cet affichage. L'enjeu : proposer une méthode de scoring intégrant l'ensemble des impacts environnementaux.**

En application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, une expérimentation de 18 mois a été engagée par le gouvernement pour définir, d'ici fin 2021, un affichage environnemental destiné aux produits alimentaires. Un appel à projets a été lancé fin septembre 2020 afin de recueillir les propositions pour ce futur affichage.

Les pouvoirs publics ont retenu la méthode de l'analyse du cycle de vie (ACV) comme « socle de base » de ces travaux, et en particulier la base de données Agribalyse de l'ADEME qui compile les impacts environnementaux des produits agricoles et alimentaires estimés selon cette méthode.

Cependant, la méthode ACV présente de nombreuses lacunes et limites<sup>1</sup> : elle ne prend pas en compte, ou très mal, certains impacts environnementaux essentiels, par exemple l'impact des pesticides et les enjeux autour de la biodiversité.

L'ACV ne rend pas non plus compte des effets positifs de certaines pratiques sur l'environnement, notamment au niveau agricole : modes extensifs d'élevage (pâturage, plein air), cahiers des charges type agriculture biologique, etc. En 2020, des chercheurs INRAE ont par exemple indiqué que ces lacunes importantes pouvaient conduire à des conclusions erronées<sup>2</sup> : « *La méthodologie et les études actuelles d'ACV ont tendance à favoriser les systèmes agricoles intensifs utilisant beaucoup d'intrants et à donner une image inexacte des systèmes agroécologiques moins intensifs tels que l'agriculture biologique... L'ACV évalue les systèmes agroécologiques de manière inadéquate.* ».

Refléter correctement ces impacts dans un affichage environnemental destiné à informer les consommateurs est un enjeu évidemment immense pour le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables. En l'état de la méthodologie ACV, nous sommes très loin du compte !

C'est pourquoi l'ITAB et ses partenaires ont proposé un projet dans le cadre de l'expérimentation lancée par l'Etat, afin d'éclairer les options concrètes permettant d'améliorer ou de suppléer les données ACV.

Les catégories d'impact qui seront prioritairement travaillées concernent la biodiversité, l'impact des pesticides sur la santé humaine et les écosystèmes, l'impact carbone et notamment le stockage du carbone dans les sols (dimensions incluses en théorie en ACV mais aujourd'hui manquantes), ainsi que l'impact en matière de bien-être animal, l'accès plein air, ou encore l'usage des antibiotiques...

Le choix du format d'affichage sera également abordé. Les propositions seront rendues publiques et mises à disposition de tous les acteurs.

Les résultats des différents projets devraient être remis fin juin 2021, ce qui laisse très peu de temps. D'autant que la base de données Agribalyse a été rendue publique très tardivement (30 septembre 2020) et a subi des modifications importantes jusqu'à début janvier 2021.

<sup>1</sup> <http://itab.asso.fr/activites/Agribalyse.php>

<sup>2</sup> « Evaluer les impacts environnementaux de l'agriculture biologique : l'analyse du cycle de vie doit faire mieux », Van der Werf et al. (2020).



Le 07/04/2021

UFC-QUE CHOISIR DE GRENOBLE  
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble  
Tel : 04.76.46.8845

La moitié des 20 structures qui participent ont ainsi déposé leur dossier il y a moins de 3 semaines et en pratique, il n'y aura eu que 9 mois, et non 18 mois comme prévu dans la loi, entre le lancement de l'appel à projets et la fin de l'expérimentation.

**Nous demandons que l'intégralité des 18 mois prévus pour contribuer soit maintenue, comme l'ont souhaité plusieurs organisations participant à cette expérimentation, ainsi que 18 députés de la majorité présidentielle dans une récente tribune. Les politiques publiques qui seront basées sur ces travaux méritent en effet mieux que cette précipitation.**

***Liste des organisations***

*Ingénieurs sans frontières AgriSTA ; Attac ; Générations Futures ; Confédération paysanne ; Réseau environnement santé ; FOREBio ; Bio Consomacteurs ; France Nature Environnement ; Synabio ; Greenpeace ; CIWF France ; UFC-Que Choisir*